



## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

DU MARDI 13 DECEMBRE 2022

**Présents :** Mmes BOURDELLÈS, DUREUIL-BOULLIER, LOPEZ,  
MM ASSELINE, BENARD, BOCOGNANO, LAIGNEL, LANDREIN, LECARDONNEL, MEYER

**Pouvoirs :** Mme CARRASCO donne pouvoir à M BENARD  
M DUCLOS donne pouvoir à Mme BOURDELLES  
Mme MILLAN donne pouvoir à Mme LOPEZ  
Mme DUPREY donne pouvoir à M LECARDONNEL

**Absents excusés :**

**Secrétaire de séance :** Mme DUREUIL-BOULLIER

Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 8 novembre 2022 avec 1 abstention et 13 pour.

### **DELIBERATIONS**

#### **1. Institution du reversement obligatoire de la part communale de la taxe d'aménagement à la communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon**

Jusqu'il y a quelques jours la loi de finances demandait aux communes de reverser une part de la taxe d'aménagement à la communauté de communes, avec une délibération à prendre avant le 31/12/2022. La communauté de communes CCVOO avait proposé 2% mais elle demandait également un reversement de 48 % dans les zones d'activités et un reversement de 100 % pour les équipements communautaires.

Arrivée Mme MILLAN à 20h42.

La loi de finances rectificatives du 2 décembre 2022 a rendu de nouveau facultatif le reversement d'une part de la taxe d'aménagement à la communauté de communes. Il est possible de ne pas prendre de délibération pour transférer à la communauté de communes pour l'année 2022 une part de cette taxe d'aménagement ou en prendre une. Chaque commune est autonome dans la décision. La décision doit être prise avant début février.

Le conseil propose de différer le vote sur ce point au conseil de mois de janvier 2023.

Vote : unanimité pour report du vote en janvier 2023.

#### **2. Adoption de la nomenclature M57 abrégée au lieu du référentiel M14 pour la comptabilité communale**

La commune utilise actuellement la nomenclature M14 pour la réalisation des comptes de la commune. Une nouvelle nomenclature est en cours de déploiement. Elle est obligatoire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Cela impacte le logiciel de comptabilité et le numéro de comptes.

Il est proposé de demander l'utilisation de cette nouvelle nomenclature (M57 abrégée) dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Vote : 1 abstention, et 13 pour.

### **3. Subvention au bénéfice de l'EPLEA de Vire pour un projet de coopération avec la Côte d'Ivoire**

Un jeune habitant de Baron étudiant au lycée agricole de Vire a participé à un voyage agroécologique avec son établissement. Le lycée a sollicité une subvention auprès de la commune. Il est proposé une subvention de 100 euros. Il sera demandé une présentation du compte-rendu du voyage à la collectivité.

Vote : 13 pour, 1 contre

### **4. Création de 4 postes : adjoint administratif, adjoint technique principal 1ère classe, ATSEM principal 1ère classe, adjoint technique**

M le Maire rappelle à l'assemblée que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

#### **Création poste d'adjoint administratif**

L'emploi contractuel d'adjoint administratif occupé actuellement s'achève au 31 décembre 2022. M le Maire propose de créer un emploi permanent d'adjoint administratif à temps non complet, catégorie C, 15/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 afin de procéder à la nomination stagiaire de l'agent. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide la création de cet emploi permanent.

Vote : 1 abstention, 13 pour

#### **Création d'un poste d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe**

Considérant la possibilité d'avancement de grade d'un agent adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe, M le Maire propose à l'assemblée la création d'un poste d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet 28.17/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide la création de cet emploi.

Vote : 1 abstention, 13 pour

#### **Création poste ATSEM principal première classe :**

Considérant la possibilité d'avancement de grade d'un emploi d'ATSEM principal 2<sup>ème</sup> classe, M le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi d'ATSEM principal 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet 31.55/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide la création de cet emploi.

Vote : 1 abstention, 13 pour

#### **Création poste d'adjoint technique**

M le Maire propose de recruter 1 agent contractuel, à temps complet. Cet emploi non permanent d'adjoint technique, est créé pour une durée de 6 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Pour cela, il propose la création d'un poste contractuel à temps complet, catégorie C. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide la création d'un poste d'adjoint technique.

Vote : 14 pour.

## **5. Devis : peinture fenêtres et portes presbytère**

Un devis avait été signé avec une entreprise locale mais celle-ci n'est jamais intervenue pour faire les travaux. Il faut donc délibérer pour prendre une nouvelle entreprise pour repeindre toutes les fenêtres intérieures et extérieures et les deux portes côté extérieur.

3 devis ont été reçus et analysés par la commission bâtiment. Il est proposé de retenir l'entreprise PICANT Romain pour un montant de 6.177,70 euros.

Vote : 14 pour.

## **6. Projet mise en sécurité des bâtiments**

Pour les bâtiments de la commune, il faut revoir la sécurité. Il est proposé la pose d'une alarme anti-intrusion sur l'école, la mairie, la salle polyvalente et l'atelier.

2 devis reçus dont un qui sous-traite une partie de travaux. Un troisième va être sollicité avant le 31 décembre 2022.

Il est proposé de voter un budget maximum de 8.400 euros TTC.

Vote : 1 abstention, 13 pour.

## **Informations**

Communauté de communes : prochain conseil le 15 décembre. La commune avait refusé le transfert des fonds de compensation pour les dépenses de voirie car pas de lisibilité sur l'intérêt pour la commune car nous aurions versé le montant que nous pouvions récupérer dans le cadre du fonds de concours. Si la CCVOO n'avait pas besoin de 100.000€/an, elle pouvait choisir de réduire la taxation des habitants. La CCVOO proposera au prochain conseil communautaire d'exclure la commune du droit de concours.

Le club de foot Inter Odon avait une subvention de 45.000 euros annuels depuis 10 ans versés par la communauté de communes. Lors d'un contrôle des délibérations, la communauté n'ayant pas la compétence, elle ne peut plus verser la subvention. Le club sollicite une subvention auprès de chaque commune. Une réunion est prévue le 21 décembre avec toutes les communes pour échanger sur le sujet. La commune actuellement subventionne à hauteur de 20 euros par enfant de Baron qui pratique une activité sportive.

Club de tennis : lors de l'assemblée générale la question du versement de l'aide de la fédération a été posée car non versée à ce jour.

Ecole : un poste était pourvu par l'ADMR pour la cantine mais ce contrat a été rompu. Depuis le 2 décembre une personne a été recrutée pour compléter l'équipe.

Le personnel communal a suivi une formation sur les premiers secours. Il est prévu aussi une formation sur la manipulation des extincteurs.

Fête de Noël : installation à 14h, la chorale de l'école chantera à 18h30, le marché de Noël aura lieu de 17h30 à 20h00.

Cérémonie d'inauguration de la garderie le 1<sup>er</sup> février à 14h30.

Le CMJ a fabriqué des décorations et les a installées sur les sapins.

Journal communal : les articles sont arrivés. Ils vont être transmis au prestataire. Distribution courant janvier.

Illuminations : suite à une incompréhension avec le prestataire sur le devis, notre demande n'a pu être honorée. La commune le regrette et s'excuse auprès des habitants car ce n'était pas qu'un objectif d'économie d'énergie.

Urbanisme

Dépôt de certificat d'urbanisme : 27 route de Fontaine  
Dépôt de déclaration préalable : 2 chemin des Hautes Sentes – fermeture hangar  
Dépôt de permis de construire : néant

La séance est levée à 23h00

Le prochain conseil se tiendra le 10 janvier 2023

La secrétaire de séance  
Céline DUREUIL-BOULLIER

Le Maire  
Georges LAIGNEL

